

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022, un avis de motion et un projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ont été déposés.

Le projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Les règles de conduite énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des élus.es ont notamment pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugements dans l'exercice de ses fonctions, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption auprès du conseil municipal lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 8 février 2022 à 19 h 30 en visioconférence. La Municipalité invite les citoyennes et les citoyens qui ont des questions de les transmettre par courriel au directeur général de la Municipalité, M. Martin St-Gelais, par courriel à : dq@msjb.qc.ca

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de janvier deux mille vingt-deux.

Le directeur général,



Martin St-Gelais